



Republic
of Rwanda

CLIMATE
PROMISE



CBIT-GSP
CLIMATE TRANSPARENCY



Partenariat sur la Transparence
dans l'Accord de Paris
Cluster Francophone



CITEPA



L'ATELIER TECHNIQUE DU RESEAU FRANCOPHONE SUR LA TRANSPARENCE CLIMATIQUE

Suivi des CDN pour l'atténuation, l'adaptation & les moyens de mise en œuvre, ainsi que le rapportage sur l'adaptation

Réseau francophone

25-28 juin 2024, Kigali, Rwanda



copenhagen
climate centre

Keltoum Ait Belhaj

Coordonnatrice régionale du CBIT-GSP pour
la région MENA
PNUE-CCC



Republic
of Rwanda

CLIMATE
PROMISE



CBIT-GSP
CLIMATE TRANSPARENCY



Partenariat sur la Transparence
dans l'Accord de Paris
Cluster Francophone



CITEPA



ETF/MPG, Exigences et dispositions et les grandes lignes du premier BTR

- Partie 1 : Aperçu du Cadre de Transparence Renforcée (ETF)
- Partie 2 : Reporting dans le cadre de l'ETF - Aperçu du BTR

Keltoum Ait Belhaj

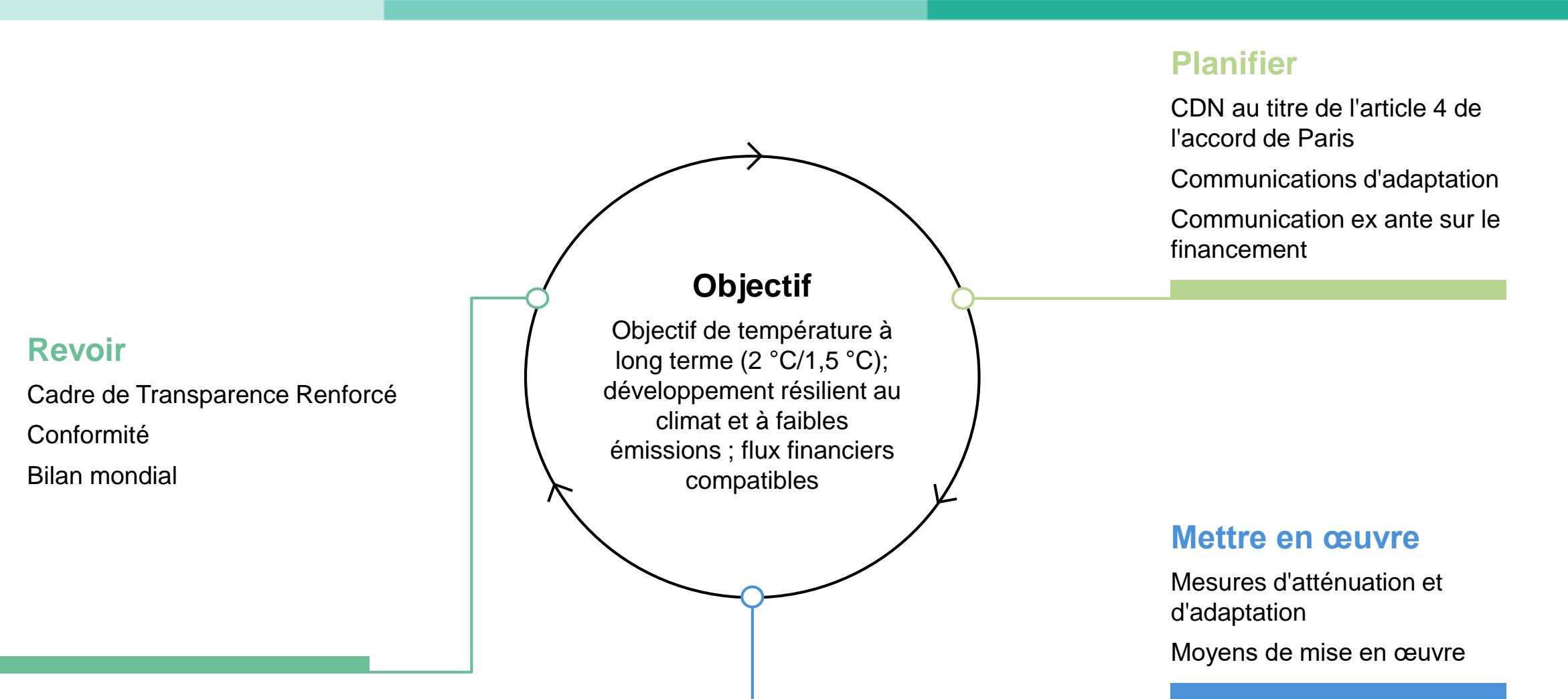
Coordonnatrice régionale du CBIT-GSP pour
la région MENA
PNUE-CCC

Partie 1 : Aperçu du Cadre de Transparence Renforcée (ETF)

Objectif de la première partie :

- Donner une vue d'ensemble de l'ETF
- Comprendre l'objectif de l'ETF et de ses MPG.
- Faire connaissance des concepts clés et des principes directeurs de l'ETF.

Accord de Paris - Renforcer l'ambition



Transparence dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris

Du MRV à l'ETF



Arrangements MRV au titre de la Convention (CN tous les quatre ans)



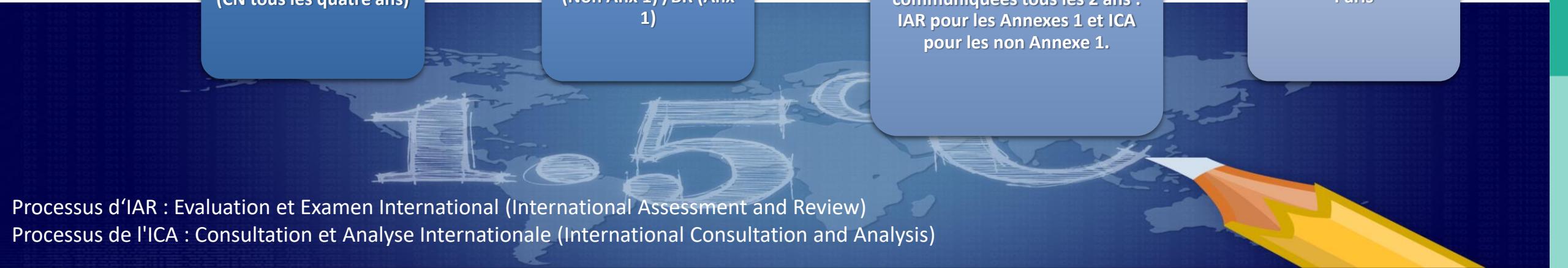
Accords de Cancún (2010) : Rapports tous les deux ans : BUR (Non Anx 1) /BR (Anx 1)



Deux processus distincts pour examiner les informations communiquées tous les 2 ans : IAR pour les Annexes 1 et ICA pour les non Annexe 1.



Création de l'ETF dans le cadre de l'Accord de Paris



Processus d'IAR : Evaluation et Examen International (International Assessment and Review)

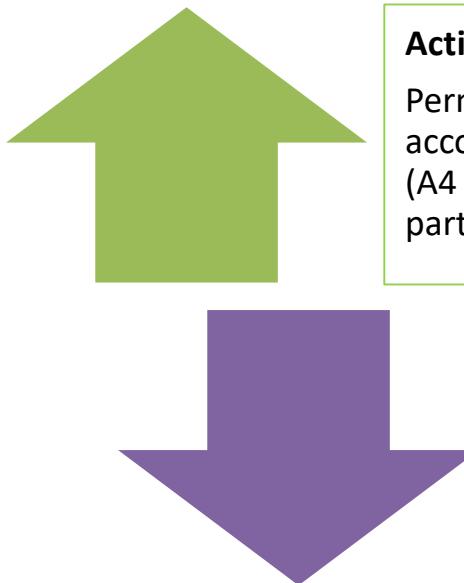
Processus de l'ICA : Consultation et Analyse Internationale (International Consultation and Analysis)

L'accord de Paris et l'ETF

Article 13 de la décision 18/CMA.1 de l'Accord de Paris adopte le Cadre de Transparence Renforcée pour l'action et le soutien

L'ETF est un cadre commun applicable à toutes les Parties, assorti de dispositions de flexibilité spécifiques pour les Parties PED qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités de mise en œuvre.

Principaux Objectifs



Action climatique :

Permettre la clarification et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des CDN des parties (A4 de l'AP) et des mesures d'adaptation des parties, afin d'informer le GST.



Soutien climatique :

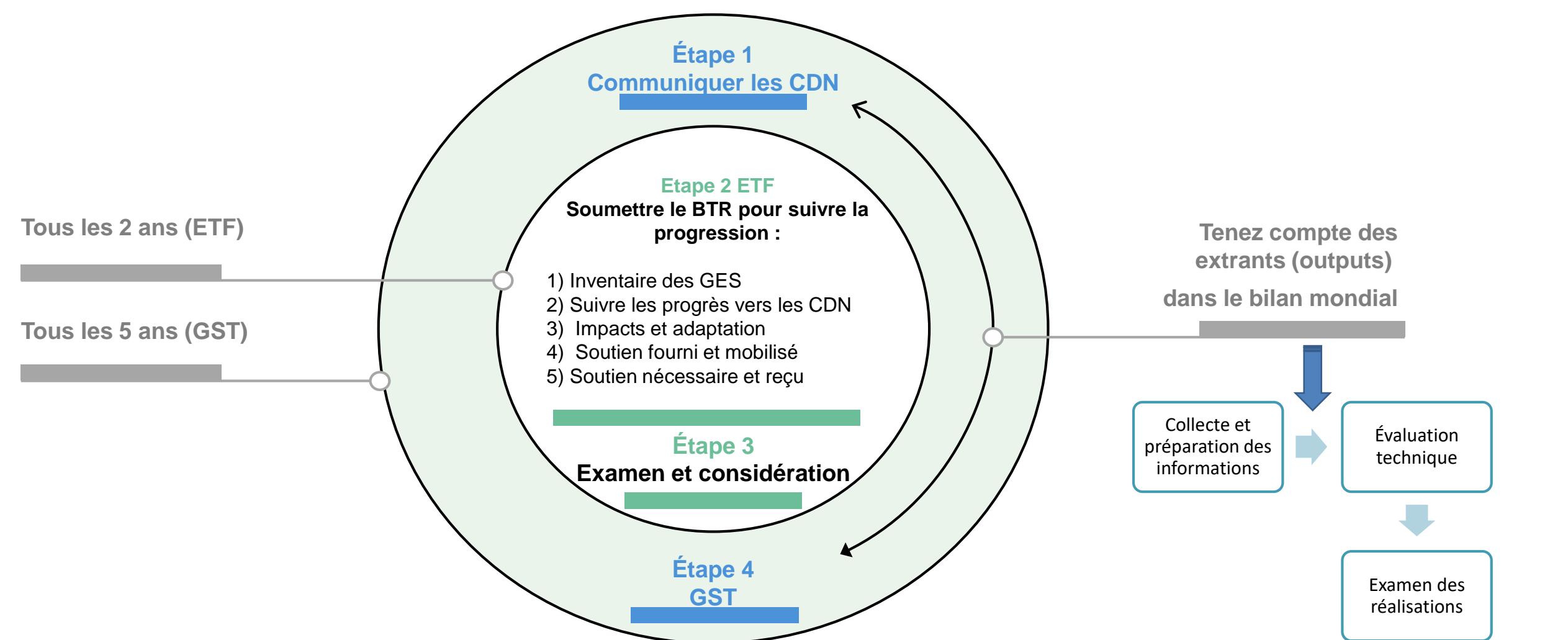
Fournir des informations claires sur le soutien fourni et reçu par les parties et une vue d'ensemble de la situation financière globale, afin d'informer le GST.



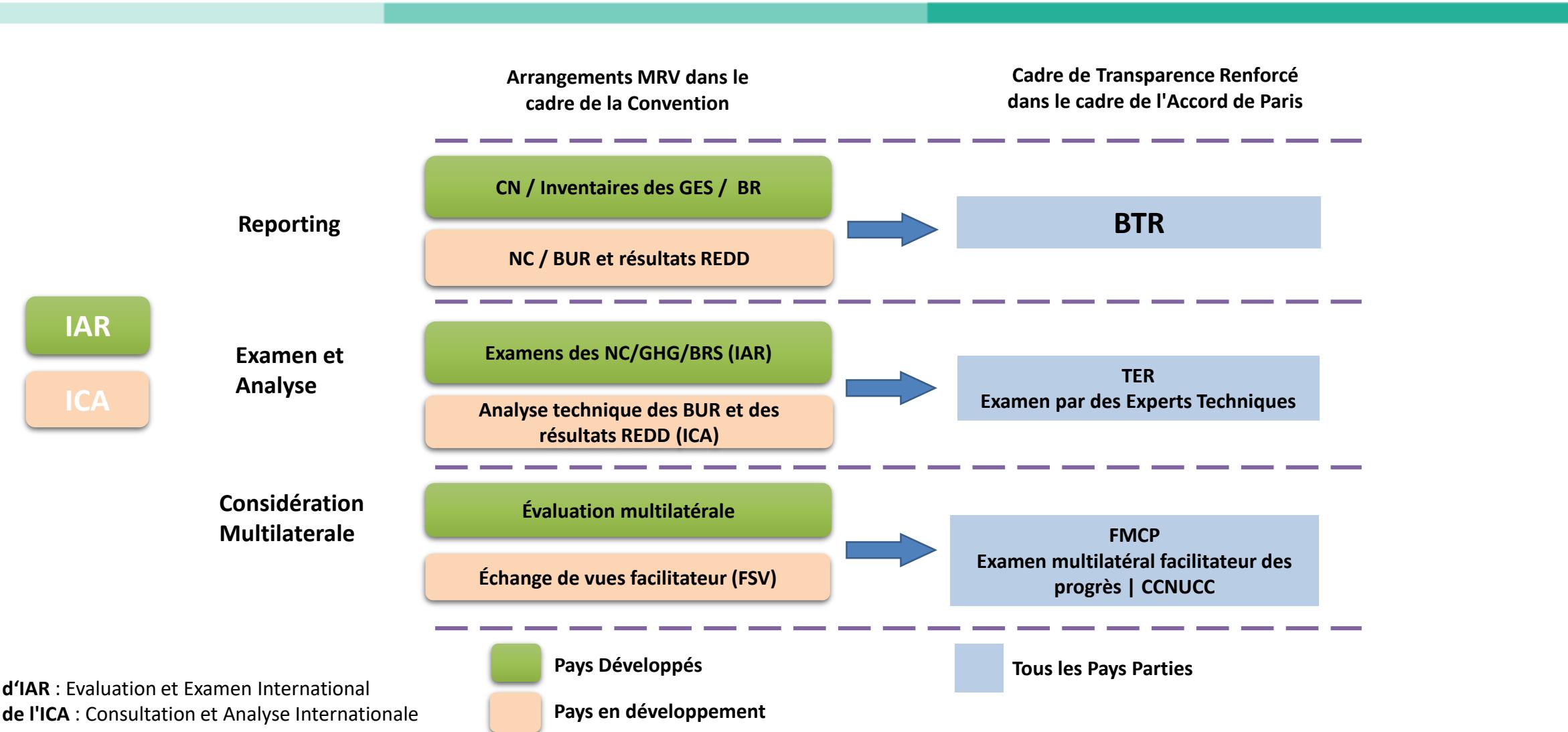
GST : point d'évaluation quinquennal convenu dans l'Accord de Paris de 2015

L'article 13 de l'Accord de Paris décrit les principaux éléments de l'ETF, notamment le reporting, le TER et le FMCP.

Accord de Paris – Lien entre les CDN, les ETF et la GST



Différence entre le MRV et l'ETF



Processus d'IAR : Evaluation et Examen International

Processus de l'ICA : Consultation et Analyse Internationale

Aperçu des principaux éléments de l'ETF dans le cadre de l'Article 13

Reporting

Toutes les parties (devront)

- Rapport national sur l'inventaire des GES [article 13.7 a)]
- Progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN [article 13, paragraphe 7, point b)]

Toutes les parties (peuvent, si nécessaire)

Impact du changement climatique et adaptation (article 13.8)

Pays développés Parties (devront) et Parties ayant fourni un appui (devraient)

Support mobilisé et fourni aux PED au titre des articles 9, 10 et 11 (art. 13.9)

Pays en développement Parties (devraient)

Support nécessaires et reçus au titre des articles 9, 10 et 11 (article 13.10)

Examen par des experts techniques

Toutes les parties (doivent)

Faire l'objet d'un examen technique des informations fournies conformément à l'article 13.7

Pays développés Parties (devront) et Parties ayant fourni un appui (devraient)

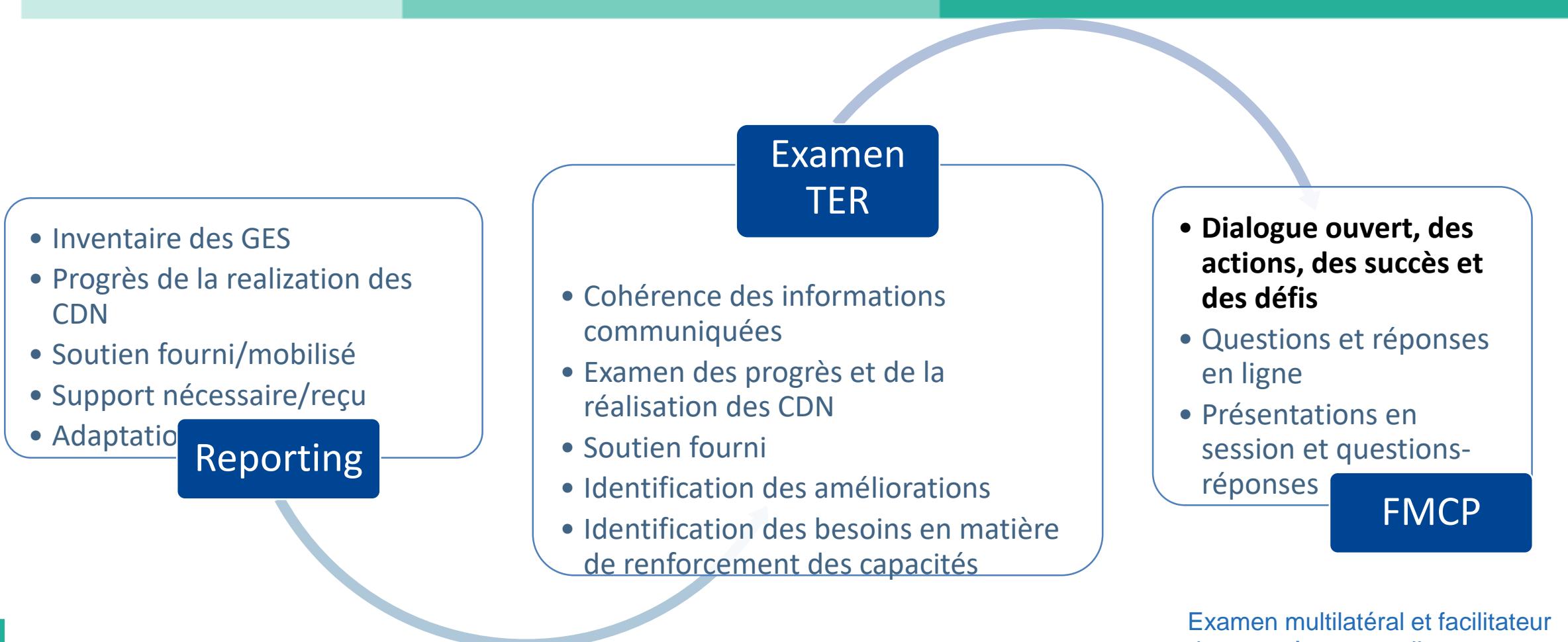
Faire l'objet d'un examen par un expert technique des informations soumises en vertu de l'article 13.9 (article 13.11)

Examen Multilatéral De Facilitation

Toutes les parties (doivent)

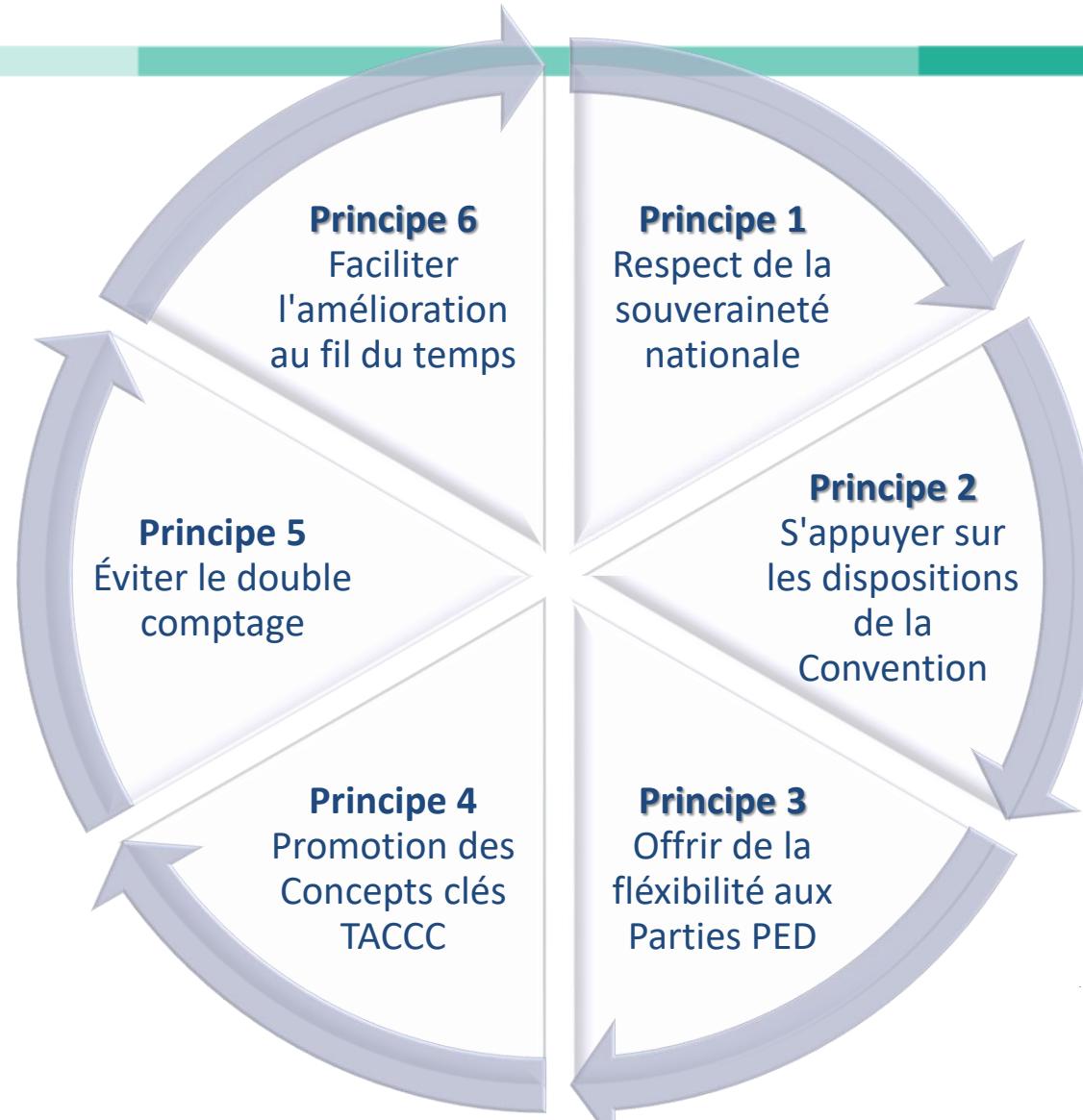
Examen multilatéral et facilitateur des progrès réalisés en ce qui concerne les efforts déployés au titre de l'article 9, ainsi que la mise en œuvre et la réalisation respectives de ses CDN (article 13.11)

Architecture de l'ETF



Examen multilatéral et facilitateur des progrès accomplis

ETF- Les principales orientations /Principes de l'ETF



Principe 1 : Respecter la souveraineté nationale et éviter les charges excessives

- L'ETF doit être mise en œuvre d'une manière facilitatrice, non intrusive et non punitive, dans le respect de la souveraineté nationale des parties. Décision 18/CMA.1, annexe, paga.3(a)
- L'ETF vise à éviter d'imposer une charge excessive aux Parties. Décision 18/CMA.1, annexe, paga.3(e)

SOVEREIGNTY



Principe 2 : S'appuyer sur les mécanismes de transparence établis par la Convention et les renforcer

Communications nationales (CN)/Rapports biennaux actualisés (BUR) et résultats REDD+

Inventaires CN/GES/Rapports biennaux (BR)

Analyse technique des BUR et des résultats de REDD+

Avis NC/GHG/BR

Faciliter l'échange de points de vues

Évaluation multilatérale

Rapport Biennal sur la Transparence (BTR)

Examen par des Experts Techniques (TER)

Examen multilatéral facilitateur des progress FMCP

FMCP: Facilitative Multilateral Consideration of Progress

Principe 3 : Offrir de la flexibilité aux Parties PED qui en ont besoin

Le PED Partie peut :

- Déterminer s'il souhaite appliquer une disposition de flexibilité disponible relative à une exigence de déclaration particulière.
- Appliquer plusieurs dispositions de flexibilité pour répondre à une contrainte de capacité particulière.

Le PED Partie doit :

- Indiquer clairement la disposition concernée dans le cadre de l'ETF et préciser les contraintes de capacité qui y sont liées.
- Déterminer les délais estimés et les actions d'amélioration, les besoins en RC pour remédier aux contraintes de capacité.

TER

- L'équipe TER ne doit pas examiner les raisons pour lesquelles la Partie a décidé d'appliquer une telle flexibilité ni si elle a la capacité de mettre en œuvre cette disposition sans flexibilité.

Principe 4 : Concepts clés/Promouvoir la transparence, l'exactitude, l'exhaustivité, la cohérence et la comparabilité (TACCC)



Transparence

Fournir des informations claires et objectives, y compris sur les sources, les hypothèses et les méthodologies utilisées.



Précision

Il ne faut ni surestimer ni sous-estimer les informations sur les inv GES , et il faut réduire autant que possible les incertitudes.



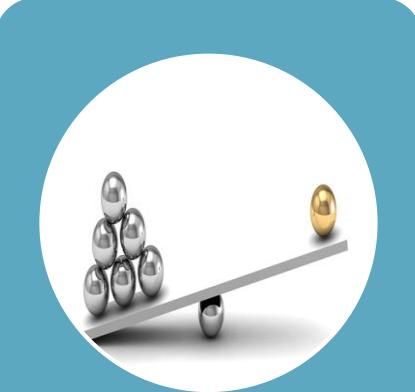
Exhaustivité

Aucun élément ou catégorie obligatoire de reporting dans le contexte de l'Inventaire n'est exclu. Sinon, PED devrait expliquer



Cohérence

L'information ne contredit pas ou n'implique pas de contradictions avec d'autres éléments rapportés



Comparabilité

Les Parties devraient utiliser les méthodes et les formats convenus par la COP et la CMA pour communiquer les informations requises.



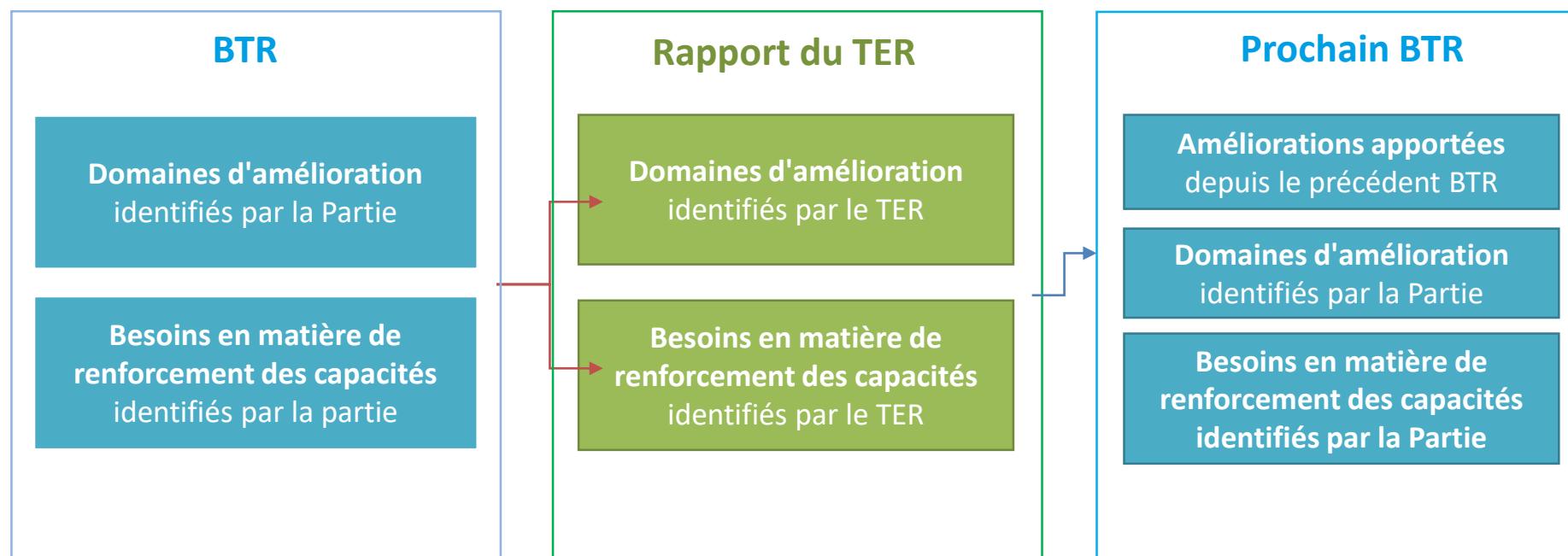
Principe 5 : Éviter le double comptage et garantir l'intégrité environnementale



Exemples :

- Approches cooperatives au titre de l'article 6 de l'accord de Paris et rapports sur les ITMOs.
- Rapporter sur les informations sur le soutien fourni et mobilisé.
- Inclure les mêmes émissions ou absorptions de GES dans son inventaire plus d'une fois.

Principe 6 : Faciliter l'amélioration au fil du temps



- ❑ Les Parties doivent maintenir et améliorer la qualité des rapports au fil du temps.
- ❑ Les Parties sont censées recenser et communiquer dans leurs BTR les domaines d'amélioration ainsi que les besoins en matière de renforcement des capacités.

Calendrier de transition du MRV à l'ETF

Vers un cadre de transparence renforcée dans le cadre de l'Accord de Paris

2019 — 2020 — 2021 — 2022 — 2023 — 2024 — 2025 — 2026 — 2027 — 2028 — 2029 — 2030 — 2031 →

Pays développés Parties à la convention

- » Rapports biennaux finaux, au plus tard le 31 décembre 2022

Pays en développement Parties à la convention

- » Rapports biennaux actualisés définitifs, au plus tard le 31 décembre 2024

Analyse technique des activités REDD-plus pour les incitations basées sur les résultats

Toutes les Parties à la convention

- » Premiers rapports biennaux sur la transparence d'ici le 31 décembre 2024, au plus tard (pour les PEID et les PMA, à leur discrétion)
- » Examen technique (à lancer immédiatement après la soumission)
- » Examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis (dès que possible après la publication du rapport sur l'examen technique)

- » Flexibilité offerte aux pays en développement Parties à la convention qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités
- » Faciliter l'amélioration des rapports et de la transparence au fil du temps

Pays développés Parties à la convention

- » Inventaires annuels des GES
- » Communications nationales*

Pays en développement Parties à la convention

- » Communications nationales*

Accords MRV existants

Cadre de transparence renforcée

* Les Parties peuvent soumettre leur communication nationale et leur rapport biennal sur la transparence en un seul rapport

Partie 2 : Reporting dans le cadre de l'ETF - Aperçu du BTR

Cette partie donne une vue d'ensemble de la présentation des rapports dans le cadre de l'ETF, comme indiqué dans les MPG :

- Les obligations de reporting pour les parties à la Convention et à l'Accord de Paris ;
- Le format et le champ d'application du BTR ;
- Les informations à communiquer dans le BTR, y compris l'application des dispositions relatives à la flexibilité ;
- Le reporting électronique (les CRT et les CTF).

Qu'est-ce que le BTR ? / Comment ça se présente?

Le BTR est l'**instrument de reporting** de l'ETF

Formats de rapports BTR

Reporting textuel

6 chapitres +Annexes

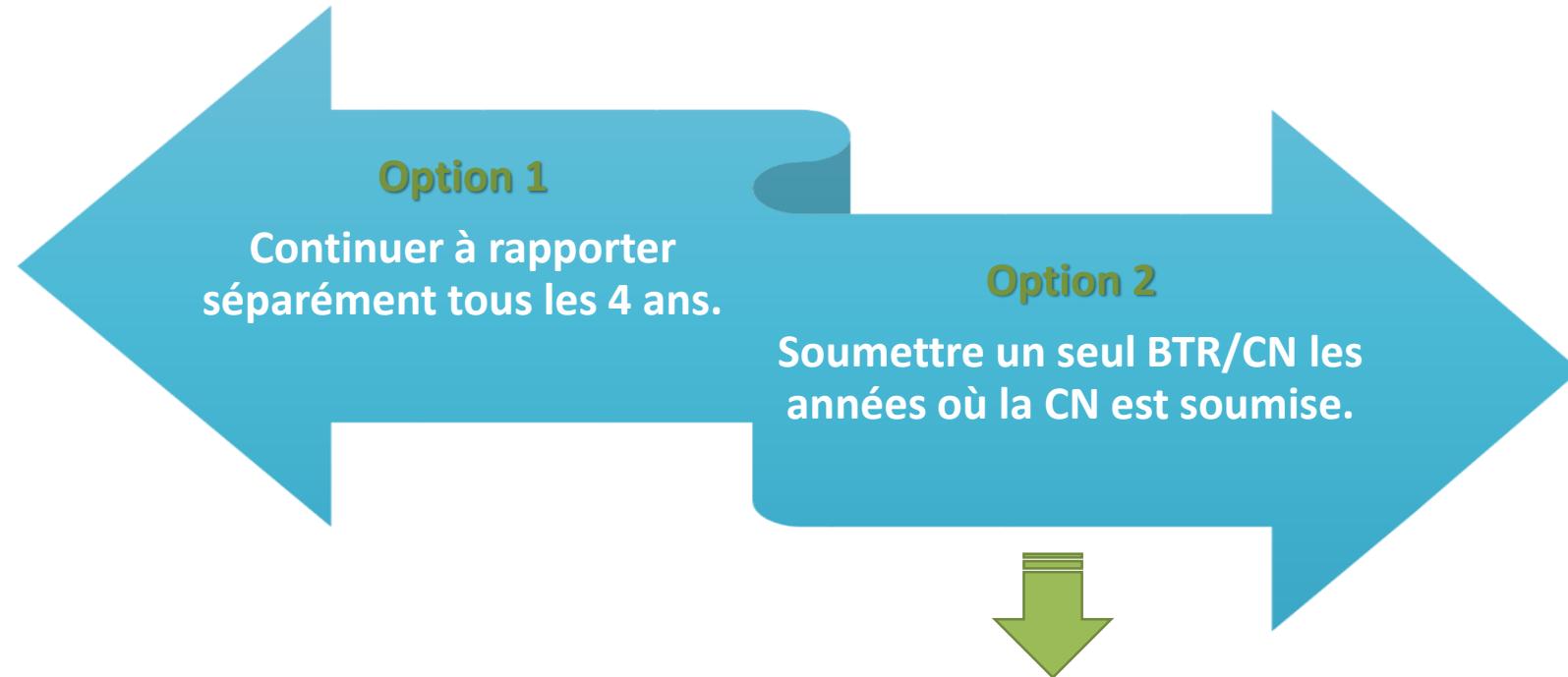
Reporting électronique (annexes)

Informations sur les CRT
concernant les RNI

CTF pour le suivi NDC et le
support

CRT :Tableaux Communs de Reporting
CTF : Formats Communs Tabulaires

Options pour la soumission des Communications Nationales

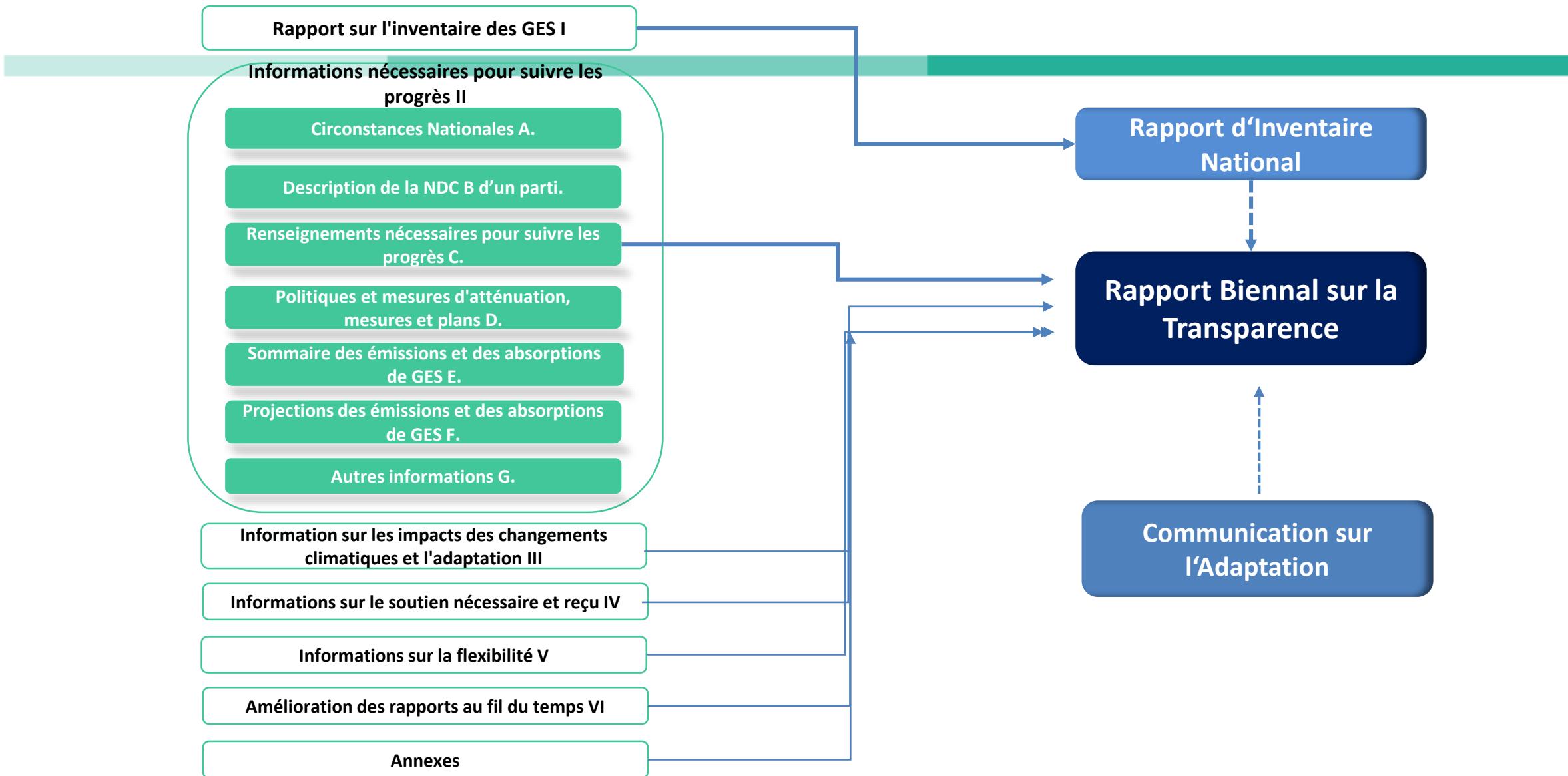


Inclure un chapitre supplémentaire sur la recherche et les observations systématiques et sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public

Grandes lignes du BTR (décision 5/CMA.3, annexe IV)

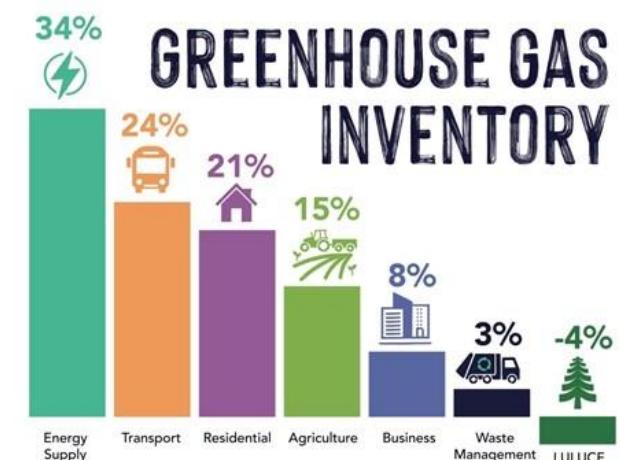
BTR		Aperçu des chapitres
Inventaire national des GES*		I. Rapport d' inventaire national des GES (MPG, par. 17-58)
Progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN		II. Informations suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN au titre de l'article 4 de l'AP (MPG, par. 59-103)
Impacts du changement climatique et adaptation		III. Informations sur les impacts du CC et à l'adaptation en vertu de l'article 7 de l'Accord de Paris (MPG, para. 104-117)
Appui financier, transfert de technologies et renforcement des capacités		IV. Informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le RC fournis et mobilisés au titre des articles 9 à 11 de l'AP (MPG, par. 118-129)
Informations supplémentaires lorsque les communications nationales et les rapports de pays soumis conjointement		V. Informations sur le soutien nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'AP (MPG, par. 130-145)
Flexibilité		VI. Informations à communiquer lorsque les CN et les BTR sont soumis conjointement tous les quatre ans (1/CP.24, par. 43) (<i>évaluation de la vulnérabilité, impact et mesures d'adaptation; recherches et observatoins; éducation, formation et sensibilisation du public</i>)
Amélioration du reporting		VII. Informations sur la flexibilité (MPG, para. 6) (<i>Indiquer (1) les dispositions de flexibilité autodéterminée, (2) les contraintes de capacité (3) les délais estimés pour les améliorations</i>)
ANNEXES		VIII. Amélioration des rapports au fil du temps (GPM, par. 7-8) (<i>domaines d'amélioration, quels sont les domaines liés aux dispositions de flexibilité, besoins de soutien de l'RC liés au reporting</i>)
		IX. Toute autre information que la Partie considère pertinente pour la réalisation de l'objectif de l'AP
		Annexes : i) annexes techniques pour REDD+, selon le cas ; ii) CRT pour les NIR; iii) CTF pour le suivi des CDN, soutien FTC fourni/mobilisé et/ou nécessaire et reçu ; iv) informations relatives à la participation de la Partie aux approches coopératives

Contour BTR



Chapitre I : Rapport d'Inventaire National

Alinéa(s) des MPG	Titre	Domaines de flexibilité dans le cadre des MPG
Paragraphe 17	A. Définitions	NA
Paragraphes 18 Et 19	B. Circonstances nationales et arrangements institutionnels	NA
Paragraphes 20 À 36	C. Méthodes	<ul style="list-style-type: none">• Analyse par catégorie de clefs (par. 25)• Évaluation de l'incertitude (par. 29)• Exhaustivité (par. 32)• AQ/CQ (par. 34 et 35)
Paragraphe 37	D. Mesures	NA
Paragraphes 38 À 58	E. Directives concernant du reporting	<ul style="list-style-type: none">• Gaz (par. 48)• Séries chronologiques (par. 57 et 58)



Chapitre II : Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le réalisation des CDN au titre de l'article 4 de l'AP

A. Circonstances nationales et arrangements institutionnels

B. Description de la CDN, y compris les mises à jour

C. Informations nécessaires pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN

D. Politiques, actions et plans d'atténuation
FX : Estimations des réductions d'émissions de GES prévues et réalisées

E. Résumé des émissions et des absorptions de GES

F. Projections des émissions et des absorptions de GES

FX : Projections des émissions et des absorptions de GES

G. Autres informations

Chapitre III : Informations relatives aux impacts des changements climatiques et à l'adaptation

- A. Situation nationale, arrangements institutionnels et cadres juridiques
- B. Impacts, risques et vulnérabilités
- C. Priorités et obstacles en matière d'adaptation
- D. Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation visant à l'intégrer dans les politiques nationales
- E. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'adaptation
- F. Suivi et évaluation des mesures et processus d'adaptation
- G. Informations relatives à la prévention, à la minimisation et à la réparation des pertes et dommages associés aux impacts des CC
- H. Coopération, bonnes pratiques, expérience et enseignements tirés
- . Toute autre information liée aux impacts du changement climatique et à l'adaptation

Chapitre III : Informations relatives aux impacts des CC et à l'adaptation

TYPE D'INFORMATIONS	RAPPORT BIENNAL AU TITRE DE LA TRANSPARENCE	COMMUNICATION RELATIVE À L'ADAPTATION	COMMUNICATION NATIONALE D'UNE PARTIE VISÉE À L'ANNEXE I	COMMUNICATION NATIONALE D'UNE PARTIE NON VISÉE À L'ANNEXE I	DOCUMENTS RELATIFS AUX PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION
<i>Situation nationale, dispositifs institutionnels et cadres juridiques</i>	●	●		●	●
<i>Effets, risques et vulnérabilités</i>	●	●	●	●	●
<i>Priorités et obstacles dans le domaine de l'adaptation</i>	●	●		●	
<i>Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures visant à intégrer l'adaptation dans d'autres politiques</i>	●	●	●	●	●
<i>Appui nécessaire/appui reçu</i>	●	●			●
<i>Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'adaptation</i>	●	●	●	●	●
<i>Suivi et évaluation</i>	●	●	●	●	●
<i>Informations relatives aux pertes et préjudices</i>	●				
<i>Coopération, bonnes pratiques, expérience acquise et enseignements à retenir</i>	●	●			●
<i>Mesures d'adaptation et/ou plans de diversification économique débouchant sur des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation</i>	●	●			
<i>Contributions à d'autres cadres internationaux</i>		●			
<i>Questions de genre et/ou savoirs traditionnels et locaux</i>	●	●			

Chapitre IV : Informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'AP

A. Situation nationale, arrangements institutionnels et stratégies nationales

B. Hypothèses, définitions et méthodes sous-jacentes

C. Informations sur l'appui financier nécessaire en vertu de l'article 9 de l'AP

D. Informations sur l'appui financier reçu par les PED parties en vertu de l'article 9 de l'AP

E. Informations sur le développement et le transfert de technologies nécessaire en vertu de l'article 10 de l'AP

F. Informations sur l'appui au développement et au transfert de technologies reçu par les PED parties en vertu de l'article 10 de l'AP

G. Informations sur l'appui au RC nécessaire en vertu de l'article 11 de l'AP

H. Informations sur l'appui au RC reçu par les PED parties en vertu de l'article 11 de l'AP

I. Informations sur l'appui nécessaire et reçu par les PED parties pour la mise en œuvre de l'article 13 de l'AP et les activités liées à la transparence, y compris pour le RC en matière de transparence

Chapitre V : Informations à communiquer lorsque les CN et les BTR sont présentés conjointement tous les quatre ans

A.

**Évaluation de
la
vulnérabilité,
impacts du CC
et mesures
d'adaptation**

B.

**Recherche et
observation
systématique**

C.

**Éducation,
formation et
sensibilisation
du public**

Chapitre VII : Amélioration des rapports au fil du temps

A. Domaines recensés par la Partie et l'équipe TER

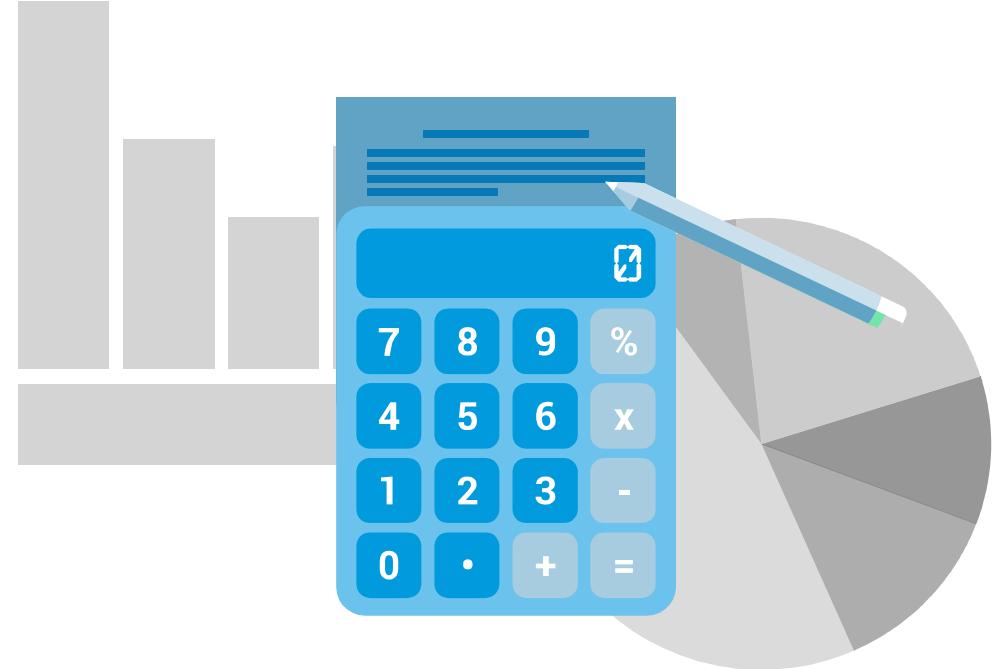
B. Comment la Partie aborde ou entend aborder les domaines d'amélioration

C. Domaines d'amélioration liés à la flexibilité

D. Identification des besoins en matière de soutien au renforcement des capacités

Chapitre VIII : Toute autre information

**Toute autre information que
la Partie juge pertinente
pour la réalisation des
objectifs de l'Accord de
Paris et susceptible d'être
incluse dans son BTR**



Outils de Reporting électronique /ETF Reporting

Décision 18/CMA.1

- A demandé au SBSTA d'élaborer :
- **Tableaux communs de Reporting (CRT)** pour les inventaires de GES
- **Formats tabulaires communs (CTF)** pour le suivi des progrès et des réalisations des CDN
- FCT pour le soutien fourni, nécessaire et reçu

Décision 5/CMA.3

- A adopté :
- CRT pour les inventaires de GES
- CTF pour les progrès et les réalisations des CDN
- CTF pour le soutien fourni, nécessaire et reçu

Décision 5/CMA.3

- a demandé au secrétariat :
- Développer des outils de reporting
- Version test en juin 2023
- Version finale en juin 2024
- Faciliter l'interopérabilité avec le logiciel du GIEC
- Mettre en place un portail Web interactif pour les renseignements de soutien d'ici décembre 2025

Outils de Reporting de l'ETF

- Accueil - <https://apps.unfccc.int/accueil>

The screenshot shows the homepage of the ETF Reporting Tools. At the top, there is a dark blue header with the text "ETF | TOOLS" and a user icon. Below the header, a message reads "Please select one of the ETF reporting tools". Three white rectangular boxes are displayed, each representing a reporting tool:

- ETF | GHG INVENTORY Reporting Tool**: Features a globe icon with three green leaf-like shapes. Below the icon, the text "Enter >" is displayed on a blue button.
- ETF | PROGRESS Reporting Tool**: Features a hand holding a small green plant. Below the icon, the text "Enter >" is displayed on a blue button.
- ETF | SUPPORT Reporting Tool**: Features a stack of books with a green leaf on top. Below the icon, the text "Enter >" is displayed on a blue button.

Annexe II : CRT pour le Reporting électronique du RNI

62 tableaux CRT : 60 tableaux de substance et 2 tableaux d'index

- Secteur de l'énergie - tous les tableaux (12)
 - Secteur des déchets - tous tableaux (5)
 - Interopérabilité avec le logiciel d'inventaire du GIEC

TABLE 5.C SECTORAL BACKGROUND DATA FOR WASTE

Incineration and open burning of waste

(Sheet 1 of 1)

GREENHOUSE GAS SOURCE AND SINK CATEGORIES	ACTIVITY DATA Amount of wastes (incinerated/open burned) (kt wet weight)	IMPLIED EMISSION FACTOR			EMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t waste)			(kt)		
5.C.1. Waste Incineration							
5.C.1.a. Biogenic ⁽¹⁾							
5.C.1.a.i. Municipal solid waste							
5.C.1.a.ii. Other (please specify) ⁽²⁾							

TABLE 5.C SECTORAL BACKGROUND DATA FOR WASTE

Incineration and open burning of waste

(Sheet 1 of 1)

[Back to Index](#)

Annexe III : Formats Tabulaires Communs CTF

12 tableaux du CTF + appendice = 13 tableaux

ETF Progrès :

- Politiques et mesures d'atténuation, actions et plans - Tableau 5
- Les projections des émissions et des absorptions de GES :
 - Tableau 7 (avec mesures)
 - Tableau 8 (avec mesures supplémentaires)
 - Tableau 9 (sans mesures)
- Principales hypothèses et paramètres utilisés pour les projections - Tableau 11

Support ETF :

- Soutien financier mobilisé par des interventions publiques - Tableau III.3
- Soutien nécessaire : financier - Tableau III.6
- Soutien reçu : financier - Tableau III.7

Annex II*

Common tabular formats for the electronic reporting of the information necessary to track progress made in implementing and achieving nationally determined contributions under Article 4 of the Paris Agreement

1. Structured summary: Description of selected indicators

Indicator(s) selected to track progress ^a	Description
{Indicator}	Information for the reference point(s), level(s), baseline(s), base year(s) or starting point(s), as appropriate ^b

Table 1
Progress in achievement of the quantified economy-wide emission reduction target: information on mitigation actions and their effects

Name of mitigation action ^c	Actor(s) affected ^c	GHG(s) affected ^c	Objective and/or activity affected ^c	Type of instrument ^c	Status of implementation ^c	Roof description ^c	Start year of implementation ^c	Implementing entity or entities ^c	Estimate of mitigation impact (in tonnes CO ₂ eq) ^c	Year ^c
									2030 ^d	2030

Note: The two final columns specify the year identified by the Party for estimating impacts (based on the status of the measure and whether an post or ex ante estimation is available).

^a Abbreviations: GHG = greenhouse gas; LULUCF = land use, land-use change and forestry.

^b Parties should use an asterisk (*) to indicate that a mitigation action is included in the 'with measures' projection.

^c To the extent possible, the following sectors should be used: energy, transport, industry/industrial processes, agriculture, forestry/LULUCF, waste management/waste, other sectors, cross-cutting, as appropriate.

^d To the extent possible, the following types of instrument should be used: economic, fiscal, voluntary agreement, regulatory, information, education, research, other.

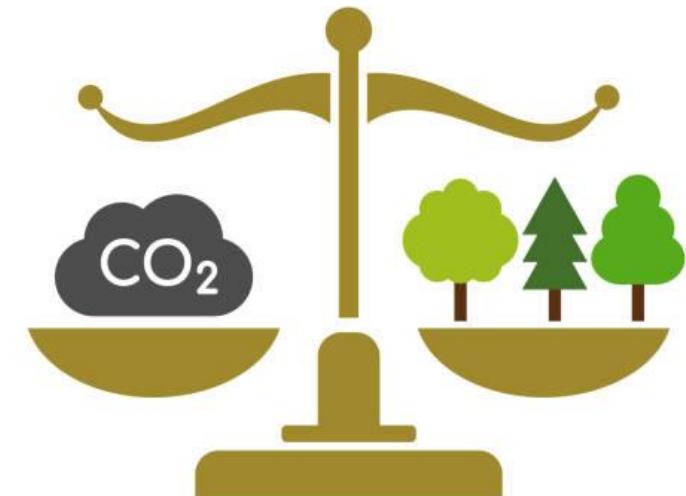
^e To the extent possible, the following descriptive terms should be used to report on the status of implementation: implemented, adopted, planned.

^f Additional information may be provided on the cost of the mitigation actions and the relevant timescale.

^g Optional year or year deemed relevant by the Party.

Annexe IV : Informations relatives à la participation de la Partie aux approches coopératives

- En général, les Parties visées au paragraphe 2 de l'article 6 sont tenues de rapporter sur les points suivants :
 1. Leur conformité aux exigences de participation aux approches coopératives.
 2. Mises à jour des informations fournies par la Partie dans son rapport initial et dans son précédent BTR.
 3. Informations sur les ITMOs autorisés et transférés.
 4. Comment les ajustements correspondants ont été effectués.



Cet atelier est financé par



Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag



+ UNDP's
Core Donors



CLIMATE TRANSPARENCY



copenhagen
climate centre



Avec le soutien du



Ministère fédéral
des Affaires étrangères



en vertu d'une décision
du Bundestag allemand

Avec des contributions techniques :





Republic
of Rwanda

CLIMATE
PROMISE



CBIT-GSP
CLIMATE TRANSPARENCY



Partenariat sur la Transparence
dans l'Accord de Paris
Cluster Francophone



CITEPA



Merci de votre attention !

Keltoum Ait Belhaj | keltoum.aitbelhaj@un.org

Coordonnatrice régionale du CBIT-GSP pour la Région MENA
PNUE-CCC

UN
environment
programme

gef

UN
environment
programme

copenhagen
climate centre



Republic
of Rwanda

CLIMATE
PROMISE



CBIT-GSP
CLIMATE TRANSPARENCY



Partenariat sur la Transparence
dans l'Accord de Paris
Cluster Francophone



CITEPA



Join at [menti.com](https://www.menti.com) | use code 2818 9835

QUIZ en ETF/BTR

Go to

www.menti.com

Enter the code

2818 9835



Or use QR code

